



## Compte Rendu Sommaire de la SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2020

Le vingt-six mai deux-mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer rural de la commune, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
M. BRUNET André, Mme CURTIUS Anick, M. BOUIREK Azddine, Adjoint au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,  
M. CHMIELINSKI Jean, Mme FERBUS Carine, M. PELLOUX Joël,  
Mme REIGNIER Sylvie, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier,  
M. DI-UBALDO Vittorio, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Le conseil municipal a choisi *M. Didier PANISSET* comme secrétaire de séance.

### Le Conseil municipal :

- **PROCLAME** Monsieur Philippe PRUD'HOMME Maire à la majorité absolue (14 voix pour – 1 blanc) ;
- **DECIDE** la création de trois postes d'adjoints au Maire ;
- **PROCLAME** Monsieur André BRUNET premier Adjoint au Maire (14 voix pour – 1 blanc) ;
- **PROCLAME** Madame Anick CURTIUS deuxième Adjoint au Maire (13 voix pour – 1 nul – 1 blanc) ;
- **PROCLAME** Monsieur Azddine BOUIREK troisième Adjoint au Maire (14 voix pour – 1 blanc) ;
- **APPROUVE** la charte de l'élu local ;
- **DECIDE** d'allouer au Maire une indemnité au taux de 35% de l'indice terminal de la Fonction Publique, au premier Adjoint une indemnité au taux de 20%, au troisième et quatrième Adjoint une indemnité au taux de 8.7% de ce même indice ;
- **DESIGNE** Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire, et Monsieur André BRUNET, premier Adjoint, délégués du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy ;
- **DESIGNE** Messieurs Philippe PRUD'HOMME, Maire, et André BRUNET, premier Adjoint, délégués titulaires, et M. Jean CHMIELINSKI suppléant au Syndicat du Nant d'Arcier (SNA) ;

La séance est close à 21h30.

Le Maire  
Philippe PRUD'HOMME



Le procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal